

33/190. Préparatifs de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix

L'Assemblée générale,

Rappelant le paragraphe 5 de sa résolution 31/194 du 22 décembre 1976,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général intitulé "Travaux du Comité préparatoire de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme à sa première session"¹³⁸,

Consciente de la nécessité de bien préparer la Conférence,

Prie le Secrétaire général, en procédant aux arrangements relatifs à la préparation de la Conférence de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, de garder présent à l'esprit le paragraphe 5 de la résolution 31/194 de l'Assemblée générale et de donner suite à la mesure décidée dans cette résolution de manière à assurer les préparatifs nécessaires pour la Conférence et la participation efficace du Service de la promotion de la femme du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Secrétariat.

*95^e séance plénière
29 janvier 1979*

¹³⁸ A/33/339 et Corr.1 et Add.1.

33/191. Lieu de réunion de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 3520 (XXX) du 15 décembre 1975, au paragraphe 20 de laquelle elle a décidé de convoquer, au milieu de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, une conférence mondiale en vue d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme, comme l'avait recommandé la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, et d'ajuster le cas échéant les programmes à la lumière des nouvelles données et recherches disponibles,

Notant avec satisfaction que le Gouvernement danois a offert d'accueillir la Conférence¹³⁹,

Notant également avec satisfaction l'offre du Gouvernement costaricien d'accueillir la Conférence¹⁴⁰,

Décide, après avoir été informé de l'accord amical et cordial intervenu entre les deux pays offrant d'accueillir la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix :

a) D'accepter avec reconnaissance l'offre du Gouvernement danois d'accueillir la Conférence;

b) De tenir la Conférence à Copenhague en 1980.

*95^e séance plénière
29 janvier 1979*

¹³⁹ A/C.3/33/5

¹⁴⁰ A/C.3/33/4.